Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2320

16.10.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2320 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 13 octobre 2026

relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI golfe de Guinée) (EUSDI/2/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2023/1599 du Conseil du 3 août 2023 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée ([1]), et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 3, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/1599, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI golfe de Guinée), y compris les décisions relatives à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien.

(2) Le 4 décembre 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/2472 ([2]) modifiant la décision (PESC) 2023/1599 et prorogeant le mandat de l'EUSDI golfe de Guinée pour la période allant du 11 décembre 2025 au 31 décembre 2027.

(3) Le 9 décembre 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/2533 ([3]) prorogeant le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'EUSDI golfe de Guinée pour la période allant du 11 décembre 2025 au 19 octobre 2026.

(4) Le 22 septembre 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Paulo Antonio PEREIRA SOARES en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'EUSDI golfe de Guinée pour la période allant du 20 octobre 2026 au 19 octobre 2027.

(5) Il convient dès lors de prendre une décision concernant la nomination de M. Paulo Antonio PEREIRA SOARES en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'EUSDI golfe de Guinée pour la période allant du 20 octobre 2026 au 19 octobre 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Paulo Antonio PEREIRA SOARES est nommé chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI golfe de Guinée), pour la période allant du 20 octobre 2026 au 19 octobre 2027.

([1]) JO L 196 du 4.8.2023, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1599/oj.

([2]) Décision (PESC) 2025/2472 du Conseil du 4 décembre 2025 modifiant la décision (PESC) 2023/1599 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (JO L, 2025/2472, 5.12.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2472/oj).

([3]) Décision (PESC) 2025/2533 du Comité politique et de sécurité du 9 décembre 2025 prorogeant le mandat du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI/3/2025) (JO L, 2025/2533, 11.12.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2533/oj).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 13 octobre 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

L. FEENEY